

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Palmarolle tenue le 1 février 2021 à 19h, au 124 rue
Principale, Palmarolle.**

SONT PRÉSENTS :

Mairesse intérimaire	Aline Bégin
Conseillers	Lyne Vachon (<i>Zoom</i>) Véronique Aubin (<i>Zoom</i>) Michelle Croteau Jacques Chabot (<i>Zoom</i>) Mario Perron

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale p.i. Secrétaire-trésorière p.i.	Véronique Hince
--	-----------------

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 19 heures et 01 minute, et mot de bienvenue de la présidente d'assemblée, Aline Bégin.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 21-02-373

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour présenté par la directrice générale p.i., secrétaire-trésorière p.i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit adopté tel que présenté.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

2.1. *Résolution no 21-02-374*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2021 présenté par la directrice générale p.i., secrétaire-trésorière p.i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit accepté tel que présenté.

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 28
janvier 2021**

2.2. *Résolution no 21-02-375*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 28 janvier 2021 présenté par la directrice générale p.i., secrétaire-trésorière p.i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit accepté tel que présenté.

3. AFFAIRES EN DÉCOULANT

4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

- 4.1. Dépôt de projet de règlement relatif au commerce itinérant, à la sollicitation et colportage;
-

5. DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

6. URBANISME

7. DEMANDE ET AUTORISATIONS

8. RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER

Résolution no 21-02-376

- ATTENDU** que conformément aux dispositions du Code municipal; la Municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;
- ATTENDU** que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;
- ATTENDU** que la Municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;
- ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;
- CONSIDÉRANT** que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la Municipalité, toute somme de derniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer;

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 janvier 2021, présentés par la technicienne comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cent soixante et onze mille six cent soixante et soixante-cinq cents (171 660.65 \$);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-neuf mille six cent trente-neuf et cinquante et un cents (29 639.51\$);

QUE la liste des salaires versés, au 31 janvier 2021, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt et un mille cent quarante-deux et cinquante-trois cents (21 142.53\$).

La directrice générale p.i. et secrétaire-trésorière p.i., Véronique Hince, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

9. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

11. PÉRIODE D'INFORMATION

Suivi du dossier porcherie.

12. SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport annuel 2020

12.1. *Résolution 21-02-377*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité incendie 2020 tel que présenté par le directeur de la brigade des pompiers de Palmarolle, monsieur Réal Asselin.

Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

12.2. *Résolution 21-02-378*

ATTENDU qu'une entente sera constituée entre la Municipalité de Palmarolle et la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé concernant les services incendies du secteur Sud d'ici le 31 mars 2021;

ATTENDU que nous nous engageons à continuer d'investir dans notre brigade incendie pour maintenir un service en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal approuve l'embauche future d'une ressource (directeur) sur une structure permanente pour le secteur Sud, si les frais s'y rattachant sont assumés par la MRCAO;

QUE le conseil municipal évaluera sa participation selon l'entente qui lui sera soumise.

13. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat d'abat poussière pour l'année 2021

13.1. *Résolution 21-02-379*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyée par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise et mandate la directrice générale intérimaire Véronique Hince à aller en appel d'offres pour l'achat d'abat poussière pour l'année 2021.

14. HYGIÈNE DU MILIEU

15. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Approbation d'achat de microphones pour les séances du conseil

15.1. *Résolution no 21-02-380*

ATTENDU qu'une soumission a été demandée auprès de Musique Mignault pour l'achat de 9 microphones et ainsi rendre plus audible les séances du conseil municipal ;

ATTENDU qu'une soumission au montant de 2602.94 \$ a été envoyée aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par le conseiller Mario Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE les membres du conseil municipal autorise l'achat de microphones auprès de Musique Mignault au prix de deux-mille-six-cent-deux dollars et quatre-vingt-quatorze cents (2602.94 \$) ou tout autre soumissionnaire tant que le prix est moindre que celui proposé par la soumission déjà reçu, pour rendre plus audible au public les séances du conseil municipal.

Déclaration d'engagement pour contrer l'intimidation envers les élus(es)

15.2. *Résolution no 21-02-381*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte la déclaration d'engagement pour contrer l'intimidation envers les élus(es).

16. EMPLOYÉS

17. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

18. SUJETS DIVERS (VARIA)

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 21-02-382

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 19 heures et 35 minutes.

La présidente d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

Aline Bégin
Mairesse suppléante

Véronique Hince
Directrice générale intérimaire,
Secrétaire-trésorière intérimaire